



#COMPTE-RENDU GT CNAS

Le secrétariat général du ministère a engagé plusieurs réformes pour l'action sociale, la réorganisation du réseau des délégations en fait partie.

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Avant d'évoquer la fiche que vous nous avez envoyé sur l'organisation du réseau, que les camarades du CNAS n'ont d'ailleurs pas reçu, nous tenons à vous rappeler que lors des réunions précédentes la CGT vous a demandé plusieurs fois de nous fournir un état des lieux des délégations. Nous constatons qu'encore aujourd'hui ces documents ne nous sont pas fournis. D'ailleurs dans le compte rendu annuel d'activité de 2020, des informations n'y figuraient pas non plus alors qu'auparavant elles y étaient.

Rien non plus sur les missions des délégués et des assistants de délégation, que nous allons vous rappeler « Les missions des délégués départementaux de l'action sociale, telles que définies à l'article 26 de l'arrêté du 15 janvier 2002, s'organisent autour de 3 axes principaux :

- la mise en œuvre des prestations nationales,
- la conception et la mise en œuvre, dans le cadre du dialogue social en CDAS, d'actions locales,
- l'information des agents et des services sur la politique d'action sociale et sur les prestations. »

Pas d'informations sur la population qui bénéficie des services des délégations : les actifs, les retraités, les enfants.

Encore une fois, cette fiche est une coquille vide, qui certes est bien rédigée mais qui sur le fond ne nous convient absolument pas.

La régionalisation imposée par le secrétariat général est un leurre, la finalité étant de supprimer des emplois.

De plus, vous employez des termes qui nous interpellent, vous nous parlez de « métier » mais nous ne sommes pas dans le privé, nous sommes fonctionnaires, dans la fonction publique nous n'avons pas de métiers mais des missions.

Pourquoi effectuer de tels changements, les arguments que vous évoquez je cite « difficultés qui ont été identifiées », alors dites nous quelles ont été ces difficultés et pourquoi SRH3 n'est pas venu en support pour aider les délégations. Est ce donc dû à un manque d'aide et de formations ?

Pour la CGT il est important que les délégués et assistants de délégations aient la fibre sociale et ne soient pas comme nous le lisons dans cette fiche des « chargés de missions ».

Nous aimerions aussi entendre les personnels concernés par cette réforme et savoir si vous les avez toutes et tous consultés.

Quant à la proximité qui soit-disant va être préservée, il va falloir nous expliquer comment, car pour nous une région, surtout maintenant, ce n'est pas un département.

Enfin, comme nos camarades de Solidaires, nous pensons que ce que prévoit l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, n'est jamais respecté dans nos instances et qu'il faudra peut-être à un moment donné faire appliquer cette loi.

Cet article prévoit expressément que les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs représentants à la définition et à la gestion de l'action sociale. Or, ce n'est pas ou plus le cas !

#COMPTE RENDU GT

Pour Bercy proximité = régionalisation

La conception du ministère sur le dialogue social est vraiment particulière puisqu'encore une fois la secrétaire générale a proposé en séance des bilatérales. On peut se demander à quoi servent les groupes de travail et les déclarations liminaires dans ces conditions.

Néanmoins nous sommes intervenus pour dénoncer le manque de concertation avec les organisations syndicales, puisque plusieurs groupes de travail se sont déroulés avec des délégués.

La secrétaire générale s'est félicitée qu'il y ait eu un consensus sur les ventes des résidences Epaf, sur quoi nous avons précisé que **pour la CGT il n'y avait pas de consensus sur ce sujet**. Nous avons fait des propositions qui n'ont pas été retenues, nous avons seulement évités que toutes les résidences soient vendues mais ne sommes en aucun cas favorables au choix du ministère.

Il n'y aura pas non plus, pour la fédération des Finances CGT, de consensus pour régionaliser les délégations d'action sociale.

Nous reconnaissions que certaines délégations mettent plus l'accent sur la restauration, le logement ou les crèches, mais afin d'éviter qu'ils se spécialisent il paraît nécessaire de mieux les former. Et c'est semble-t-il le rôle du bureau des politiques sociales.

De plus, les besoins ne sont pas les mêmes dans chaque département, c'est pour cela que la proximité est importante.

Pour la secrétaire générale notre action sociale est enviée par les autres ministères ! Elle serait performante !! Mais nous ne demandons pas à l'action sociale d'être performante mais de répondre aux besoins de tous les agents actifs, retraités.

L'objectif de l'administration est encore de faire des économies sur le budget, en fonctionnaires, puisqu'ils pourront recruter des « supers-délégués » qui seront contractuels. Cela ne correspond pas à ce que veulent les agents du ministère.

Et rappelons encore une fois, que cette action sociale que nous avons aujourd'hui n'est pas sortie du chapeau d'un magicien, **mais de la lutte des agents de finances depuis de nombreuses années. Battons nous pour la garder !**

Prochain groupe de travail sur la parentalité le 29 septembre 2021

Les représentants au CNAS : Christine Léveillé, Aurélien Quintana